

COMMUNE
de
POLIGNÉ
2 Rue du Tertre Gris
- 35 320 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an DEUX MILLE VINGT SIX le 23 SEPTEMBRE à 19 heures 45, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Poligné, sous la présidence de **Monsieur Jean-François GUYOMARD, Maire.**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 14

votants : 15

PRÉSENTS : JF. GUYOMARD - A. MEHAT - B. LECUE - C. MARCAULT –
A. LEBRETON - S. LE SAOUT - G. THOMAS - I. MOISON - JM. PINARD -
JL. BOSSE - N. JOLIVEL – V. ROUSSEAU - J. HODY – JA. RAMAGE

REPRÉSENTÉS : C. ALLAIN pouvoir à J. HODY

EXCUSES :

A. MEHAT a été élue secrétaire de séance

Date de convocation : Le 18/09/2026

DÉLIBÉRATION N° 61-2026 : TARIFS DU CENTRE DE LOISIRS AU 01 10 2026

Mme MEHAT, adjointe au maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération 48-2026 validant les tarifs de l'accueil de loisirs au 01 septembre 2026.

Elle présente les données de fréquentation de la garderie du soir à l'accueil de loisirs. Une amélioration du respect de l'horaire de fin de journée en fin d'année scolaire 2025/2026 avait été constatée.

Depuis la rentrée, des départs après 18h30 ont été relevés, générant un surcroît d'heure pour le personnel.

Il est proposé d'instaurer un tarif de majoration de retard passé l'horaire de 18h30.

Après échange et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Valide** l'instauration d'une majoration pour retard après 18h30.
- **Dit** que l'ensemble des tarifs de l'accueil de loisirs sont les suivants à compter du 1^{er} octobre 2026

Tranche	Journée vacances et mercredis	½ Journée vacances et mercredis		Tranche	Journée vacances et mercredis	½ Journée vacances et mercredis
Communes CEJ				Communes extérieures		
0-500	6.34 €	5.17 €		0-500	11.59 €	10.42 €
501-700	9.22 €	7.55 €		501-700	14.47 €	12.80 €
701-900	10.83 €	8.78 €		701-900	16.08 €	14.03 €
901-1150	12.39 €	10.00 €		901-1150	17.64 €	15.25 €
1151-1500	13.96 €	11.23 €		1151-1500	19.21 €	16.48 €
1501-2000	16.15 €	12.98 €		1501-2000	21.40 €	18.23 €
> 2000	18.39 €	14.78 €		> 2000	23.64 €	20.03 €

Cotisation annuelle par famille	10 €
Repas	4.50 €
Majoration pour repas non commandé	30 % du prix du repas
Majoration pour retard après 18h30	5.00 € par ¼ d'heure

Fait et délibéré à Poligné
Le / la secrétaire de séance

Le Maire,
Jean-François GUYOMARD